

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2023.22**

L'an deux mille vingt trois, le vingt six avril, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle de la Rencontre, sous la présidence de M. Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Date de convocation : le 15 avril 2023

Date d'affichage : le 15 avril 2023

#### **Présents : 14**

MM. Gilles GELAS, Hervé LUC-PUPAT, Michel DUBOIS, Didier GATTEL, Frédéric ESTIENNE, Gabriel BENOIT, Jean David BARBE, Didier ROUDET, Patrick FOURNIER

MMES Denise PETIT, Angélique PARADIS, Valérie DEMARCQ, Céline MOREL, Delphine TOURNU

#### **Absents excusés : 5**

Isabelle METRAL, Gérard MARION, Mathieu LUC PUPAT, Florine DUPEUX, Audrey PERRIN

#### **Pouvoir : 5**

Valérie DEMARCQ, Didier ROUDET, Hervé LUC PUPAT, Denise PETIT, Angélique PARADIS

**A été élu secrétaire de séance :** Valérie DEMARCQ

---

### **2023-22 PROJET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RD 519 CÔTE OUEST AVEC LE TE 38**

Monsieur le Maire expose :

En 2021/2022 lors de l'enfouissement des réseaux sur la RD 519 côté OUEST, l'extension de l'éclairage public entre le carrefour du Besson et l'entrée du village avait été mis en attente pour des raisons budgétaires. Seul le fourreau avait été enterré dans l'attente de la poursuite des travaux.

Afin de renforcer la sécurité des piétons sur cet espace, il serait souhaitable de mettre en place un éclairage public. Dans le cadre de la convention passée avec la commune une pré-étude a été réalisée par le TE38.

L'estimation des travaux et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- |  |          |
|--|----------|
| • Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :             | 16 931 € |
| • Le montant des financements externe serait de :                            | 6 217 €  |
| • La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38 s'élève à :      | 794 €    |
| • La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à environ : | 9 920 €  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant total d'environ : 16 931 €
- Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 d'un montant total de : 794 €
- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 au décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds e concours d'un montant prévisionnel total de : 9 920 €
- Autorise le Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Dire que ce montant est inscrit au budget de la collectivité. Celui -ci pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Gilles GELAS

